

14.1.2014

B7-0016/2014 }
B7-0023/2014 }
B7-0024/2014 }
B7-0025/2014 }
B7-0027/2014 } RC1/Am. 1

Amendement 1

Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL

Respect du droit fondamental à la libre circulation dans l'UE

Proposition de résolution commune

Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

*– vu l'arrêt de la Cour de justice dans
l'affaire C-140/12,*

Or. en

AM\1015474FR.doc

PE527.206v01-00 }
PE527.213v01-00 }
PE527.214v01-00 }
PE527.215v01-00 }
PE527.217v01-00 } RC1

14.1.2014

B7-0016/2014 }
B7-0023/2014 }
B7-0024/2013 }
B7-0025/2013 }
B7-0027/2014 } RC1/Am. 2

Amendement 2

Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL

Respect du droit fondamental à la libre circulation dans l'UE

Proposition de résolution commune

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

6 bis. réaffirme que la conception, la structure et la gestion des systèmes d'aide sociale et de sécurité sociale sont et devraient rester une compétence clé des États membres, et s'oppose à toute incursion de la Commission dans ce domaine, notamment par l'imposition de politiques d'austérité économique et la coordination budgétaire et le contrôle des budgets nationaux qui en résultent et qui ne sont pas démocratiques;

Or. en

AM\1015474FR.doc

PE527.206v01-00 }
PE527.213v01-00 }
PE527.214v01-00 }
PE527.215v01-00 }
PE527.217v01-00 } RC1